

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 1227 du 3 février 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : IOCJ1202769S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière;

Vu la décision n° 12606 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128678S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mars 2012:

Aubry, Pascal

Nigend : 106 009

Numéro de livret de solde : 5 157 317

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mars 2012:

Treuillet, Emmanuel

Nigend : 141 174

Numéro de livret de solde : 8 001 095

Fait le 3 février 2012.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'air,*  
G. CAZENAVE-LACROUTZ